

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 1^{ER} DECEMBRE 2020**

**CM2020/12/01/25 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FONDS
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN**

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération 2017/12/08/05 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/09 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre les nuisances sonores » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/10 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « Lutte contre la pollution de l'air » de la métropole du Grand Paris, la délibération n°CM2017/08/12/11 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » de la métropole du Grand Paris, et la délibération n°CM2017/08/12/12 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager » de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2017/08/12/13 du Conseil de la métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2018/12/07/01 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'amélioration du parc immobilier bâti, et de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre,

Vu les délibérations CM2016/09/21 portant création du fonds d'investissement métropolitain, CM2019/02/08/08 portant adoption du règlement intérieur et CM 2020/09/25/11 portant modification du règlement intérieur du fonds d'investissement métropolitain,

Considérant que les communes et EPT ont sollicité l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain pour des projets qui s'inscrivent dans les compétences et priorités affichées par la Métropole,

Considérant l'intérêt, à titre dérogatoire et exceptionnel, d'ouvrir le bénéfice du FIM aux projets démarrés entre le 25 septembre 2020 et le 1er décembre 2020, et en lien avec la gestion de la crise sanitaire ou la relance de l'économie du territoire métropolitain, quelle que soit la date d'attribution de la subvention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le Règlement du Fonds d'investissement métropolitain tel qu'annexé à la présente délibération,

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 7 840 274 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Création d'une Micro-Folie	42 004 €
Charenton-Le-Pont	Charenton-Le-Pont	Création d'une Micro-Folie Mobile Art et Liberté	5 027 €
Clichy-Sous-Bois	Clichy-Sous-Bois	Création d'une Micro-Folie	15 750 €
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Création d'une Micro-Folie mobile pour les communes du Plateau Briard	30 289 €
Fontenay-aux-Roses	EPT Vallée Sud Grand Paris	Création de deux Micro-Folies (une mobile, une statique)	28 000 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'un nœud de raccordement optique (NRO)	39 434 €
TOTAL			160 504 €

Soit 160 504 € pour 6 dossiers

Au titre du développement économique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Bonneuil-sur-Marne	EPT Paris Est Marne et Bois	Réalisation d'une éco-déchetterie à Bonneuil-sur-Marne	840 000 €
TOTAL			840 000 €

Soit 840 000 € pour 1 dossier

Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Antony	Antony	Acquisition d'un véhicule électrique (1 voiture)	4 444 €
Antony	Antony	Acquisition d'une balayeuse électrique	126 450 €
Argenteuil	Argenteuil	Achat d'un goupil électrique	7 116 €
Asnières-Sur-Seine	Asnières-Sur-Seine	Aménagement d'un espace public végétalisé pour accéder à une péniche fluviale	9 724 €
Aulnay-Sous-Bois	Aulnay-Sous-Bois	Projet d'installation d'un préau bioclimatique dans l'école Jean d'Ormesson	79 415 €
Aulnay-Sous-Bois	Aulnay-Sous-Bois	Création d'un éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts	224 €
Bobigny	Bobigny	Acquisition de vingt véhicules 100% électriques (quatre utilitaires, trois véhicules légers, trois scooters et dix vélos)	56 820 €
Bois-Colombes	Bois-Colombes	Acquisition de véhicules propres	109 585 €
Bondy	Bondy	Traitement des pistes cyclables dans le cadre du déconfinement	30 401 €
Boulogne-Billancourt	Boulogne-Billancourt	Réaménagement durable et paysager du cimetière Pierre Grenier (phase2)	700 021 €
Champigny-Sur-Marne	Champigny-Sur-Marne	Acquisition de véhicules propres	137 833 €
Charenton-Le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de 3 véhicules électriques, 1 véhicule hybride, 2 utilitaires GNV et 3 VAE	53 490 €
Clamart	Clamart	Achat de 3 véhicules électriques	20 133 €
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de 2 voitures électriques	14 022 €
Créteil	Créteil	Requalification de la place Jean Giraudoux	302 259 €
Créteil	Créteil	Aménagement de jardins familiaux sur la pointe de l'île Brise Pain	109 499 €
Drancy	Drancy	Plantation d'arbres d'alignement	88 076 €
Drancy	Drancy	Acquisition d'un car 100% électrique, d'une voiture électrique, d'une voiture hybride et de deux VAE	127 136 €
Epinay-Sur-Seine	Epinay-Sur-Seine	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique et d'une borne de charge	13 978 €
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Acquisition de 2 véhicules électriques (2 voitures)	10 617 €
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Création d'une liaison douce chemin de la Montagne	112 503 €

Le Perreux-Sur-Marne	Le Perreux-Sur-Marne	Installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école maternelle Jules Ferry	43 700 €
Les Pavillons-Sous-Bois	Les Pavillons-Sous-Bois	Achat de 2 véhicules électriques et 2 bornes de recharge	11 969 €
Levallois-Perret	Levallois-Perret	Aménagement de pistes cyclables temporaires	34 661 €
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Aménagement du Lac des tilleuls	242 500 €
Neuilly-Sur-Marne	Neuilly-Sur-Marne	Acquisition de véhicules propres (6 voitures)	43 255 €
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Acquisition de 5 voitures électriques	14 880 €
Pantin	Pantin	Requalification du "Petit Bois" de l'Îlot 27 en parc public	93 793 €
Puteaux	Puteaux	Création du jardin de "La Rose des Vents" dans l'éco-quartier des Bergères	94 500 €
Puteaux	Puteaux	Acquisition de véhicules électriques (2 voitures, 1 camion, 1 fourgonnette, 2 scooters et 11 vélos)	35 137 €
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'un parc sur l'ancien domaine du Cardinal Richelieu	609 139 €
Savigny-Sur-Orge	Savigny-Sur-Orge	Désimperméabilisation des sols des cours du groupe scolaire Saint Exupéry	82 830 €
Sevran	Sevran	Sécurisation et embellissement de la Halle Mandela	59 515 €
Sevran	Sevran	Acquisition de véhicules propres	47 870 €
Suresnes	Suresnes	Végétalisation du cimetière Voltaire	39 632 €
Suresnes	Suresnes	Rénovation de la cour d'école n°2 de l'école Pontillon en oasis	33 374 €
Vanves	Vanves	Requalification et végétalisation des allées principales du petit cimetière de Vanves	85 023 €
TOTAL			3 685 524 €

Soit 3 685 524 € pour 37 dossiers

Au titre de la protection de l'environnement (rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Pierre Brossolette	46 572 €
Ivry-Sur-Seine	Ivry-Sur-Seine	Rénovation thermique de la toiture terrasse du réfectoire du groupe scolaire Maurice Thorez	38 920 €
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Remplacement de chaudières à gaz par des chaudières à condensation gaz dans trois bâtiments communaux	43 930 €
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Rénovation énergétique sur divers sites municipaux	10 148 €
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Travaux d'amélioration énergétique de l'école élémentaire Bellevue	189 501 €
Marnes-La-Coquette	Marnes-La-Coquette	Rénovation thermique de l'école Maurice Chevalier	52 000 €
Montreuil	OPH	Réhabilitation thermique en site occupé du	1 000 000 €

	Montreuillois	groupe « Beaumarchais Douy Delcupe » (142 logements)	
Ormesson-Sur-Marne	Ormesson-Sur-Marne	Réhabilitation et restructuration de l'école Anatole France (Phases 1 et 2)	384 945 €
Ormesson-Sur-Marne	Ormesson-Sur-Marne	Remplacement de chaudière au gymnase d'Amboile	20 447 €
Pantin	Pantin	Réhabilitation thermique du bâtiment "Les Bains Douches" pour accueillir une crèche parentale	357 777 €
Pantin	OPH Pantin Habitat	Rénovation du bâti et amélioration thermique de la résidence ZAC HOCHÉ	1 000 000 €
Vaucresson	Vaucresson	Rénovation, isolation et étanchéité d'une toiture de l'école maternelle des Grandes Fermes	10 006 €
TOTAL			3 154 246 €

Soit 3 154 246 € pour 12 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement au compte 204.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
 métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
 Ancien Ministre
 Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.